

## Transmis par courriel uniquement

Montréal, le 5 mars 2018

Monsieur Patrick Beauchesne  
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22  
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage, boîte 02  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET :      Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et  
                  « I »  
                  Étude de potentiel archéologique (Condition 8) incluant le comité de  
                  suivi (Condition 9) – Réponses aux questions et commentaires  
                  N/Réf : 3214-05-075**

---

Monsieur le Sous-Ministre,

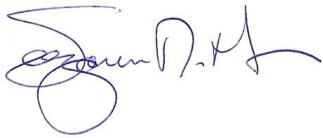
Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 9 février 2018, pour recommandation, les réponses aux questions et commentaires adressés par le COMEX dans sa lettre datée du 31 juillet 2017 pour la condition 8 (étude de potentiel archéologique) ainsi que la condition 9 (comité de suivi) pour le projet cité en objet.

Les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considèrent que le protocole d'étude de potentiel archéologique est adéquat et que le promoteur peut aller de l'avant pour sa réalisation préalable à la construction des routes H ouest &. Toutefois, le COMEX entretient des doutes sur la réalisation de l'étude de potentiel archéologique compte tenu de la collaboration difficile entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi telle qu'en témoigne la les échanges intervenus entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi.

Par ailleurs, le COMEX recommande que la réalisation de l'étude de potentiel archéologique soit confiée à un archéologue aguerrit et puisse permettre d'identifier les secteurs culturellement sensibles, lesquels devaient éventuellement être évités par la construction de la route.

Le COMEX estime que la faisabilité du protocole proposé et la qualité de l'étude de potentiel archéologique repose sur une collaboration ouverte et un dialogue continu entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi. Ainsi, le COMEX recommande une fois de plus au promoteur de poursuivre ses efforts visant à établir la communication avec la communauté crie de Waswanipi et la mise sur pied du comité de suivi tel qu'énoncé dans la condition 9 du certificat d'autorisation.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzann Méthot', with a stylized flourish at the end.

**Suzann Méthot**  
Présidente  
Comité d'examen des répercussions  
sur l'environnement et le milieu social – COMEX